

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du
Valois**

DÉPARTEMENT
DE L' AISNE

ARRONDISSEMENT
DE SOISSONS

TRESORERIE DE
SOISSONS

Séance du 28/02/2020

OBJET :

Budget Primitif du PETR

VOTE :

14 votes pour, 0
contre, 0 abstention, 0
refus de vote

Affiché le

15 MAI 2020

Transmis le

13 MAI 2020

Certifié exécutoire, le

14 MAI 2020

Le Président

Jean-Marie CARRE

L'an deux mille vingt, le vingt-huit février à dix heures, Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois s'est réuni à Soissons, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 21 février 2020.

Étaient présents (14) : Jean-Marie CARRE ; Alain CREMONT ; Pascal TORDEUX ; Patrick DUMAIRE ; Alexandre DE MONTESQUIOU ; Jean-Pascal PBERSON ; Franck BRIFFAUT ; Remi VANLERBERGHUE (suppléant de Mme Céline LEFRERE) ; Jean CHABROL ; Claude MADIOT ; Thierry ROUTIER ; Thierry DECAUCHE (Suppléant de M. Arnaud BATTEFORT) ; Hervé MUZART ; Sébastien MANSCOURT

Procurations (0) :**Absents excusés (1) :** Edith ERRASTI

Pascal TORDEUX a été élu secrétaire.

Le budget 2020 du PETR du Soissonnais et du Valois présente des dépenses de fonctionnement de 274 099 EUR pour la section 011 de charges à caractère général, de 58 010 EUR pour la section 012 charges de personnels et de 14 500 EUR pour la section 022 dépenses imprévues, soit des **dépenses totales de fonctionnement de 346 609 EUR.**

Les recettes de fonctionnement du PETR du Soissonnais et du Valois reprennent l'excédent du budget de fonctionnement de l'exercice de 2019 de 213 467,50 EUR, la subvention du conseil régional de 9000 EUR en section 7472, et la participation des différents EPCI en section 74751 pour un montant de 124 141,50 EUR, soit un total de **recettes de fonctionnement de 346 609 EUR.**

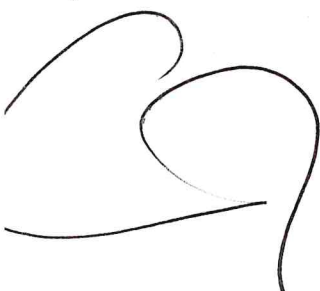
La section de fonctionnement du Budget s'équilibre donc à 346 609 EUR

Pour information, la participation 2020 de chaque EPCI sera donc la suivante :

GrandSoissons Agglomération	59 588 €
CC de la Forêt de Retz en Valois	34 760 €
CC du Val de l'Aisne	23 587 €
CC du canton d'Oulchy le Château	6 207 €

La section d'investissement, recettes comme dépenses est de 0,00 EUR.

Le Président invite le Comité syndical à adopter la délibération suivante :



Vu l'avis du Bureau en date du 28 février 2020 ;

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré :

ADOPTE le budget primitif 2020.

CHARGE et DÉLÈGUE Monsieur le Président, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président

Jean-Marie CARRE

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

13 MAI 2020